

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

- 594

012

Arrêté N°2023-_____/MSHP/CAB
portant nomination du Coordonnateur du projet
de renforcement des soins de santé primaires
pour l'amélioration de la santé et de la nutrition
(PRSS-ASN/BFA1024)

VISA CFN° 03459

**LE MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**



[Signature]

30/11/2023

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 rectifiant le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Vu le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu l'accord cadre n°BFA-1024 du 12/08/1442H, correspondant au 25/03/2021G conclu entre le Burkina Faso et la Banque islamique de Développement (BIO) pour le financement du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition ;
- Vu l'accord de mandat daté du 12/08/1442H, correspondant au 25/03/2021G conclu entre le Burkina Faso et la Banque islamique de Développement (BIO) pour le financement du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2021-234/MS/MINEFID du 17 août 2021 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN) ;
- Vu la lettre circulaire n°2023-000401/MEFP/SG/DPEI du 10 février 2023 portant orientations globales sur la réglementation générale des PPD ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2023-056/MSHP/MEFP du 24 février 2023 portant reclassement des projets et programmes du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2023-444/MSHP/MEFP du 03 octobre 2023 portant administration, gestion et fonctionnement du Projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition.
- Sur Proposition de Madame la Directrice générale de l'offre de soins, responsable du programme budgétaire 055 « offre de soins » ;

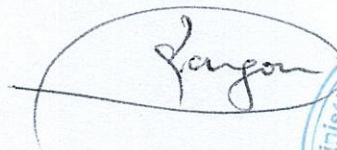
ARRETE

Article 1 : Monsieur Tégawendé Yves TONDE matricule 49 455 D, Administrateur des hôpitaux et des services de santé est nommé Coordonnateur du projet de renforcement des soins de santé primaires pour l'amélioration de la santé et de la nutrition (PRSS-ASN/BFA1024).

Article 2 : La Secrétaire générale du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et la Responsable du programme budgétaire « 055 » offre de soins sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

26 DEC 2023



Dr Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

- ✓ Cabinet/MSHP
- ✓ SG/MSHP
- ✓ DGESS/MSHP
- ✓ Toutes directions centrales
- ✓ Toutes directions régionales
- ✓ DGEP
- ✓ DGCOOP
- ✓ PRSS-ASN/BFA1024
- ✓ Intéressé
- ✓ JO